

Pourquoi faut-il attendre aux urgences ?

- Le degré de l'urgence.
- Les accords pour la prise en charge administrative.
- L'obtention des résultats radiologiques et biologiques.
- La disponibilité des lits vacants.
- Si votre état de santé est stable, vous serez orientés vers la salle d'attente le temps de prendre la décision la plus convenable à votre cas.

Informations supplémentaires

- Un seul accompagnant est autorisé de rester à vos côtés.
- Un distributeur de boissons et de snacks est à votre disposition au salon.
- Une cafétéria se trouve dans le hall principal de l'hôpital.

Le Service des Urgences de l'HDF



Service des Urgences
Ext : 8500 - 8502

Admission du service
Ext : 7216 - 7217 - Fax : 7219

☎ 01 604 000 🌐 www.hdf.usj.edu.lb

📷 📺 📱 Hôtel-Dieu de France

HDF©2019



Accueil

Dès votre arrivée, veuillez vous présenter à l'accueil du Service des Urgences.

Les enfants seront admis dans la section pédiatrique du Service.

L'infirmière d'accueil

Évalue votre état de santé, elle :

- Effectue un interrogatoire spécifique et rapide.
- Prend vos signes vitaux.
- Vous oriente, vous ou votre accompagnant, au bureau administratif pour enregistrement.
- Pose un bracelet d'identification à votre poignet.

Le bracelet d'identification

- Est nécessaire pour votre sécurité.
- Contient des données exactes de votre identité.
- Sert de contrôle avant tout acte.
- Est important de le garder le long de votre séjour aux urgences.

L'orientation aux salles

- Salle d'accueil pour des soins simples.
- Salle de soins pour une prise en charge plus complexe.
- Salle de déchoquage pour les patients dont l'état est critique.
- Salle d'attente pour les cas non urgents.

L'interne

- Mène un interrogatoire.
- Réalise un Examen Clinique (EC).
- Transmet toutes vos données médicales collectées au résident des urgences ou à l'urgentiste.
- Remplit les formalités nécessaires pour la prise en charge administrative sous la supervision du responsable.

Le résident

- Évalue cliniquement votre état de santé.
- Applique les protocoles et les procédures du service.
- Intervient si nécessaire pour la prise en charge administrative à la demande de l'urgentiste.
- Transmet à l'urgentiste toutes les données qui vous concernent et applique ses directives.
- Débute le traitement après accord de l'urgentiste ou du médecin traitant.
- Collabore étroitement avec le résident de spécialité.
- Informe régulièrement l'urgentiste ou le médecin traitant de l'évolution de votre état.

L'urgentiste est :

- La référence médicale du Service des Urgences.
- Le responsable de votre prise en charge globale dès votre arrivée jusqu'à votre sortie du service.
- L'organisateur du plan de soins en concertation avec votre médecin traitant.

L'infirmière des salles de soins

- Vous accueille.
- Réalise votre EC.
- Effectue vos soins en binôme avec les aides-soignants.
- Coordonne vos déplacements au plateau technique.
- Coordonne avec le résident au service ou de spécialité, avec l'urgentiste ou le médecin traitant.
- Collabore avec le service des admissions pour votre hospitalisation.
- Coordonne avec les différents services pour votre transfert.
- Vous transmet toute information au besoin et répond à vos questionnements.

Délai d'attente

Le délai d'attente au Service des Urgences est aléatoire, allant de quelques minutes à plusieurs heures.